



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°112/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 22

Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe DSP Eau

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	3.888.952,45	5.485.556,78	1.596.604,33	-2.363.818,71	-3.960.423,04
Fonctionnement	3.643.922,37	1.844.608,31	1.799.314,06	1.259.701,98	3.059.016,04
Total	7.532.874,82	7.330.165,09	202.709,73	-1.104.116,73	-901.407,00

Le Compte Financier Unique pour le budget annexe DSP Eau pour l'exercice 2025 s'élève toutes sections confondues à :

- En recettes : 7 532 874,82 € ;
- En dépenses : 7 330 165,09 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

Les recettes : 7 532 874,82 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3,644 M€ et sont principalement constituées :

- Au chapitre 70 des ventes d'eau appelées surtaxes et redevances afférentes pour un montant de 2,433 M€, des locations de compteurs pour 789,926 K€, des branchements neufs pour 13,763 K€, de redevances d'occupation du domaine public pour 28,575 K€, et des remboursements de frais pour 160,258 K€,
- Au chapitre 75 de l'apurement de comptes anormalement créditeurs et des régularisations diverses pour 12,449 K€,
- Au chapitre 76 des rachats de parts sociales par des organismes pour 2,704 K€,
- Au chapitre 77 pour des mandats annulés sur exercice antérieur pour un montant de 6,386 K€,
- Au chapitre 042 par la reprise des subventions pour 196,401 K€.

Les recettes d'investissement atteignent 3,889 M€. Elles comprennent quant à elles principalement, les subventions de l'Agence de l'Eau et du Département du Gard pour 1,353 M€ (chapitre 13), la couverture du besoin de financement des investissements 2024 pour 698,397 K€ (chapitre 10), un emprunt contracté à hauteur de 900 K€ (chapitre 16), et les dotations aux amortissements des biens pour 934,423 K€ (chapitre 040). Au chapitre 041, (opération d'ordre à l'intérieur de la section) le montant de 2,581 K€ correspond au transfert des études suivies de travaux vers le numéro d'inventaire correspondants.

A. Les dépenses : 7 330 165,09 €

Les dépenses d'exploitation, d'un montant de 1,845 M€, sont composées de :

- 137,6 K€ pour les charges à caractère général. Elles comprennent principalement les dépenses en lien avec la gestion de la compétence eau pour les communes et les anciens syndicats en DSP : factures d'eau et d'électricité pour 1,495 K€, la refacturation des frais de consommable pour 3,713 K€ la sous-traitance pour 2,226 K€, les frais d'études et de recherche pour 3,275 K€, les locations des copieurs et des terminaux spéciaux pour 2,844 K€, l'entretien et la maintenance annuelle pour 46,307 K€, des études et honoraires pour 65,02 K€, et les remboursements de frais pour 9,214 K€.
- 582,032 K€ au titre des charges de personnel. Ces charges comprennent le personnel direct du service, ainsi qu'une quote-part des frais de personnels transverses refacturés par le Budget Principal ;
- 3,586 K€ de redevance pour pollution d'origine domestique
- 1 K€ d'admission en non-valeur (chapitre 65),
- 176,359 K€ au titre des intérêts des emprunts ;
- 9,572 K€ de provisions pour risque et charge pour titres de recettes non recouverts conformément aux règles du référentiel M57 ;
- 934,423 K€ de dotations aux amortissements

Côté investissement, les dépenses atteignent 5,486 M€. Elles sont constituées par les opérations suivantes :

- Les études et dépenses d'équipement et de travaux effectués en 2025 pour 4,650 M€ (chapitre 20 à 23). Ces dépenses d'équipement concernent l'établissement de schémas directeurs, de travaux sur réseaux et sur forage, des travaux tels que des tranchées pour des constructions et des raccordements divers, et ce, pour une grande partie des communes de l'agglomération.
- Le remboursement du capital de la dette pour 636,866 K€ ;
- La reprise des subventions pour 196,4 K€.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : -1 596 604,33 € en investissement, et +1 799 314,06 € en fonctionnement. Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, soit -2 363 818,71 € en investissement et +1 259 701,98 € en fonctionnement, les résultats cumulés au 31/12/2025 s'établissent à hauteur de -3 960 423,04 € en investissement et +3 059 016,04 € en fonctionnement.

Le Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe DSP Eau par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui impose que le Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL, désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025, toutes sections confondues, pour le budget annexe DSP Eau tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

La Présidente de séance
Sylvie BARRIEU-VIGNAL

Le Secrétaire de Séance

Benoit TRICHOT

